

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq novembre à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de LES OMERGUES, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE, Maire.

Présents : Mesdames BOUCHET Françoise, COSTE Sylvie, KATSAOUNIS Carole et Messieurs COSTE Alain, BUCHER Lionel, CHESNEAU Benjamin, FOLCHER Max, KATSAOUNIS Bruce.

Absent excusé : DE BRUYNE Vincent

Secrétaire de séance : Monsieur CHESNEAU Benjamin

Convocation du 29/10/2024

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 8

Objet : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025 : DESIGNATION D'UN AGENT RECENSEUR ET REMUNERATION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un recensement de la population aura lieu sur la commune de LES OMERGUES du 16 janvier au 15 février 2025.

Comme pour les recensements précédents, qui ont lieu maintenant tous les 5 ans, il est nécessaire de nommer un agent recenseur qui recueillera les données auprès de la population et de fixer sa rémunération.

Il rappelle que l'INSEE qui assure la gestion de cette opération rembourse aux communes une partie des frais générés.

Monsieur le Maire propose de recruter Monsieur Gaël DEBRE, adjoint technique de la commune, en qualité d'agent recenseur et de fixer sa rémunération globale à 1 000 € brut.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Approuve le recrutement de Monsieur Gaël DEBRE en qualité d'agent recenseur pour le recensement 2025 ;**
- **Décide de fixer sa rémunération brute à 1 000 € ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, LES OMERGUES le 08 novembre 2024,

Le Maire,

Alain COSTE



Le secrétaire
Benjamin CHESNEAU

